

<http://www.oncfs.fr/spip.php?article1140>



# L'ONCFS adhère à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité

- Espace Presse / Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 23 mai 2011

---

Copyright © ONCFS - office national de la chasse et de la faune sauvage -

Tous droits réservés

---

**Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, a présenté jeudi 19 mai à la Cité Universitaire de Paris, les grands axes préconisés pour les années 2011-2020 dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité.**

Véritable outil de référence, d'orientation et de mobilisation pour l'ensemble des acteurs publics et privés, la « SNB » est l'application pour la France de la convention sur la diversité biologique. Elle constitue bien à ce titre une déclinaison majeure de la stratégie française en matière de développement durable et une réponse aux engagements du Grenelle de l'environnement.

Les acteurs présents ce 19 mai (parmi lesquels l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le MEDEF, l'IFREMER, le CNRS, l'Association française des sociétés d'autoroute, etc.) étaient invités à confirmer leur accord de principe pour partager la vision, l'ambition, les principes de gouvernance, les orientations stratégiques et les objectifs de la SNB en signant un acte d'adhésion. Les signataires ont maintenant 18 mois pour concrétiser leur adhésion par une déclaration d'engagement volontaire à la SNB présentant le projet d'actions qu'ils comptent mettre en oeuvre.



*Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, entourée d'une partie des onze signataires de la SNB présents à la Cité Universitaire le 19 mai dernier, parmi lesquels Jean-Pierre Poly, Directeur Général de l'ONCFS*

Pour l'ONCFS, l'adhésion à la SNB va de soi. L'établissement public dédié à la chasse et à la faune sauvage est impliqué dans des actions d'envergure dans la plupart des axes de travail préconisés par le Grenelle de l'environnement :

## Restauration des continuités écologiques

Dans le cadre de la protection des zones humides, l'ONCFS a participé l'an dernier à l'évaluation du réseau existant de zones humides non chassées le long des principales voies migratoires, pour le repos des oiseaux, de façon à faire d'éventuelles propositions pour en améliorer la cohérence.

## Restauration de milieux dégradés

De la maîtrise de certaines espèces invasives (érismanthe rousse, ibis sacré, vison d'Amérique, bernache du Canada, etc.) à une meilleure compréhension de l'impact sur les écosystèmes de certaines autres (cormoran, cygne tuberculé, corvidés, ragondins) en passant par l'expertise scientifique, l'ONCFS dispose d'un capital d'expériences qui lui permet d'apporter un concours actif au développement des connaissances et à la conception de méthodes de prévention ou de défense contre les atteintes à l'environnement où à l'économie rurale.

## Amélioration des connaissances

L'ONCFS est présent dans les départements de la Guadeloupe, Guyane, Martinique, et Réunion, ainsi que dans les collectivités de Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint- Martin. Les cellules techniques de la Délégation interrégionale Outre Mer concourent à l'amélioration des connaissances sur la faune sauvage et ses habitats dans un objectif d'amélioration de la gestion des espèces. En Guyane, en collaboration avec la Direction des Etudes et de la Recherche (DER), des études sur la faune chassée ont permis la mise en place de mesures de gestion de la faune dans le cadre des ORGFH (Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats)

A la demande des DIREN (Direction régionale de l'environnement), ces mêmes cellules techniques sont chargées de piloter les plans nationaux d'action pour certaines espèces sensibles telles que les tortues marines en Martinique, en Guadeloupe et en Guyane l'iguane délicat.